



Արևմտահայ
Տանքում



Հայաստանի
Հանրապետություն

L'ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE

DES OBJECTIFS – UNE DEMARCHE



**LE DJAVAKHK
A BESOIN DE CONCRET**

**SOUTENEZ L'ORGANISATION D'UN
CONVOI HUMANITAIRE CETTE ANNEE**

<http://www.western-armenia.eu/>

LES ARMÉNIENS DANS LE MONDE

. Le 29 déc. 1917, le Sovnarkom russe reconnaît l'indépendance de l'Arménie Occidentale dite turque. Un décret officiel fut publié le 31 décembre 1917 (13 janvier 1918) dans le numéro 227 de la Pravda.

. L'Arménie, est aujourd'hui composée de cinq parties, la République d'Arménie Occidentale (reconnue par le Traité de Sèvres, le 10 août 1920 et la Sentence arbitrale du Président W. Wilson) et le Nakhidchevan occupés, la République d'Arménie, la République d'Artsakh et le Djavakhk.

. De 1894 à 1923, les Arméniens d'Arménie Occidentale ont subi un génocide, sur plus de 3 millions d'Arméniens en Arménie Occidentale, près de 240.000 Arméniens ont pu rejoindre l'Arménie Orientale et le Djavakhk actuels, près de 500.000 ont du s'exiler à travers le monde.

. Leur nombre est aujourd'hui évalué à plus de dix millions dont 70% vivent hors de la République d'Arménie.

. En 1988, un tremblement de terre en République d'Arménie fit près de 20.000 victimes et des centaines de milliers de sans-abri.

. En 1988, l'Azerbaïdjan voisin lance une offensive sur les populations arméniennes de Bakou, Soumgaït, Kirovabad et sur l'ensemble de l'Artsakh, 15.000 victimes et des centaines de milliers d'arméniens contraint de s'exiler, subissant toujours un chantage à la guerre.

. Le 21 septembre 1991, la République d'Arménie dans l'article 11 de sa déclaration d'indépendance reconnaît l'existence d'un génocide des Arméniens en Arménie Occidentale.

. Aujourd'hui, au Djavakhk, province arménienne, la Géorgie n'applique pas les droits des Peuples Autochtones reconnus par l'Organisation des Nations Unies.

. Aujourd'hui, toutes traces d'existence des Arméniens d'Arménie Occidentale et du Nakhitchevan sont détruites par les armées turque et azerbaïdjanaise.

QUOI ET COMMENT ?

L'objectif d'AAAO et Hay Djampa est de réaliser un vaste programme de protection de l'enfance et de promouvoir le développement des populations sinistrées.

Il se définit par :

Un Esprit :

- Préparer en équipe un plan d'action justifié par des besoins précis, grâce aux compétences de chacun, en partenariat avec une association locale. (Djavakhk, Arménie, Artsakh)
- Diffuser et rendre compte de l'état de nos projets.

Un Comportement :

- Organiser des équipes de travail afin d'aider directement les populations sur place à concrétiser les projets.

<http://www.western-armenia.eu/>

L'ACTION

L'AAAO et Hay Djampa agissent dans 5 grands domaines

L'Action dans l'urgence

Au cours des dernières décennies, suite au tremblement de terre et suite à la guerre les hôpitaux de campagne accueilleraient plusieurs centaines de blessés et de traumatisés par jour.

Hay Djampa multiplia les efforts pour venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles et de guerre en alimentant les structures de soin par déplacements de convois en médicaments d'urgence.

L'Habitat et la Nutrition

Depuis 1994, Hay Djampa réalise des programmes de réhabilitation des villages du Haut-Karabagh (Artsakh) en réalisant plusieurs opérations agricoles destinées aux populations locales y compris aujourd'hui au Djavakhk, le programme est baptisé, « OJANTAG ».

La Santé

Dés 1991, des structures de soin telles que des hôpitaux, des dispensaires ou des centres médicaux ont pu fonctionner grâce à une aide permanente en produits et matériels de première nécessité et par des interventions de médecins pour la formation et la gestion des soins.

La Formation, l'Education, et le Sport

Dés 1989, plusieurs centaines d'enfants et d'adolescents ont pu bénéficier gratuitement d'une formation soit par le biais de discipline corporelle, soit par des apprentissages culturels dans des collèges et des structures d'accueil adaptées.

Le Droit et la protection des personnes et des biens

L'AAAO est une ONG sous couvert du Conseil National Arménien qui participe à la protection des droits des peuples autochtones à l'ONU et qui intervient dans la protection des droits des Arméniens d'Arménie Occidentale auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

DEMAIN, QUELS OBJECTIFS ?

Voici, en résumé, les principaux objectifs adoptés par le Conseil National Arménien et l'AAAO, dont Hay Djampa prend acte.

- Réduire la précarité des familles, à ce jour, installées dans les zones les plus reculées du Djavakhk, d'Artsakh et d'Arménie.
- Mettre en œuvre des structures de formation accessible à tous y compris pour les Arméniens vivant à l'extérieur.
- Protéger la santé des enfants et poursuivre la lutte contre la malnutrition.
- Permettre à tous de découvrir et d'apprécier autrement le Djavakhk et l'Arménie Occidentale en créant des liens avec l'extérieur.

Ainsi grâce à ses partenaires et aux membres, l'AAAO et Hay Djampa sont des éléments dynamiques dans le processus de développement durable des Arméniens

C'est pour œuvrer dans ce sens que le CNA a pris la décision de la mise en place d'un
Fond National pour l'Arménie Occidentale

**SOUTENEZ L'ORGANISATION D'UN CONVOI HUMANITAIRE
POUR LE DJAVAKHK CETTE ANNEE**

**EN COMPLETANT LE BON DE SOUTIEN DE PARTICIPATION ET
LE RETOURNER DES AUJOURD'HUI A**

CNA - BP 61 92224 BAGNEUX CEDEX

Je soussigné Email :

Téléphone : vous adresse un don ou un virement mensuel (précisez votre souhait) de :

10 €

20 €

50 €

100 €

200 €

..... €(montant supérieur à préciser)

Par chèque bancaire à l'ordre **du CNA**

Par chèque postal à l'ordre **du CNA**

Par virement bancaire, prière de renvoyer cet imprimé en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP), ou de caisse d'épargne (RICE).

P.S. : En tant que particulier vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 66% des dons effectués au cours d'une année fiscale, dans la limite de 20% de vos revenus nets imposables. Ex : un don de 10 € ne vous coûte en fait que 3,4 €

COMPTE A DEBITER : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier le virement mensuel que j'ordonne :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODES	N° DE COMPTE	CLE RIB
Etablissement :
Guichet :

Adresse complète de votre banque :

Date : Signature du titulaire :

CODES	N° DE COMPTE	CLE RIB
Etablissement : 30004 (BNP - FRANCE) Guichet : 00066 IBAN: FR76 3000 4000 6600 0100 3337 867 BIC: BNPAFRPPMAS	00010033378	67

**EN LE TRANSMETTANT À VOTRE BANQUE
ET EN NOUS RETOURNANT UNE PHOTOCOPIE AVEC UN RIB A**

CNA

BP 61 - 92224 BAGNEUX CEDEX

<http://www.western-armenia.eu/>